

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009043

Signataire : AP/AD

OBJET : Protocole d'interventions publiques de lutte contre les occupations abusives des parties communes des immeubles collectifs d'habitation et des espaces publics

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat local de sécurité nouvelle génération,

Considérant le partenariat engagé dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant les pouvoirs de police générale du maire,

Considérant le développement nécessaire de protocoles d'actions transversaux, « Protocole d'Interventions Publiques » portés par le service Préventions, Aide aux Victimes, Interventions publiques (PAVIP) faisant intervenir nombre de services de la ville d'Aubervilliers, d'unités territoriales de la communauté d'agglomération Plaine Commune ou de partenaires extérieurs,

Considérant le développement de la problématique des regroupements systématiques d'individus, généralement jeunes, dans les halls et plus largement les parties communes des immeubles (escaliers, paliers, parkings, caves voire toits) mais également les espaces publics,

Considérant les troubles notamment de jouissance pour les résidents (nuisances sonores, dépôts de détritrus), les tensions générés (obstruction du passage, menaces de résidents voire agressions notamment sur l'espace public immédiat...), les dégradations et parfois le recel et/ou les trafics (locaux techniques et caves occupés...),

Considérant le souhait du conseil municipal de mettre l'accent sur les interventions de préventions ainsi que sur de dispositifs soutenant les opérations répressives autour de ces problématiques,

Considérant la méthodologie retenue à savoir la mise en œuvre d'une instance d'échanges réunissant autour d'un diagnostic partagé des acteurs jeunesse, santé, prévention, de l'habitat, de l'ordre public pour définir des actions ciblées en adéquation avec la spécificité du regroupement en question,

DELIBERE :

PREND ACTE de la méthodologie engagée dans le cadre du protocole d'interventions publiques de lutte contre les occupations abusives des parties communes des immeubles collectifs d'habitation et des espaces publics.

Le Maire